

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1906)
Heft: 62

Artikel: Sécession
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moyens dont nous disposons, afin que leur idée puisse être mise en exécution le plus tôt possible.

Nous savons tous ce que l'art français doit à la forêt-vierge de Fontainebleau, et combien d'artistes elle a inspiré. De même, ces forêts-vierges à créer en Suisse serviraient aux futures générations d'artistes. Et non seulement les artistes, forestiers et naturalistes y trouveraient un riche butin, mais elles deviendraient une curiosité digne d'intérêt pour chacun. La génération actuelle, certes, n'en profitera guère. Mais n'est-il pas de notre devoir de penser à l'avenir?

Hans Emmenegger.

Continuation de la Liste des Candidats présentés à l'Assemblée générale du 6/7 octobre, à Berne.

Section de Lucerne :

M. Karl Schobinger, peintre, Villa Weinbergli, Lucerne.
Turnus 1904, 1905, 1906.

Section de Genève :

M. Blanchet, Alexandre, peintre.
„ Bouvier, François, sculpteur.
„ Demole, Henri, peintre.
„ Jacobi, Jacques, peintre.
„ Jacot-Guillarmod, graveur-ciseleur.
„ l'Huillier Eugène, peintre.
„ Morerod, Albert, peintre.
„ Pellegrini, Alfred, peintre.
„ Schmidt, Albert, peintre.

Section de Berne :

M. Behrens, Frank, Bienne Turnus 1906.
„ Hopf, Frédy, Thoune „ 1906.
„ Surbeck, Victor, Berne „ 1906.

Sécession.

Nous avons reçu de Monsieur J. C. Kaufmann, président de la Sécession, deux envois, contenant les déclarations de sortie de notre société, de

Messieurs: J. C. Kaufmann, Lucerne.
Ed. Renggli, Lucerne.
Franz Elmiger, Lucerne.
Jean Danner, Lucerne.
E. Hodel, Lucerne.
Eduard Renggli, Lucerne.
Nikl. v. Pfyffer, Lucerne.
J. Muheim, Lucerne.
Hans Bachmann, Lucerne.

A. Gos, Genève.
Pereda, Lugano.
De Micheli, Genève.
S. Herzig, Bâle.
S. Kägi, Zurich.
Louis Gianoli, Genève.
Th. Vollmar, Berne.
Karl Luthy, Berne.

Perte totale à ce jour 17 membres.

Concours.

La Direction de la Société de développement (Kurvorstehung) de Meran ouvre un concours pour une affiche en couleur, devant servir à faire valoir Meran comme station climatérique. Il est laissé pleine et entière liberté à l'artiste pour le choix du sujet. — L'affiche devra être exécutée dans la grandeur originale de 100:70 cm, marges comprises (de préférence format en hauteur).

L'affiche devra contenir, en caractères bien lisibles, la légende suivante:

„Meran, Kurort im deutschen Südtirol. Kurgemeinden: Meran, Obermais, Untermais, Gratsch.“ Les travaux doivent être terminés de manière à pouvoir être directement reproduits; ils ne doivent contenir plus de 5 couleurs et doivent être envoyés franco jusqu'au 1^{er} décembre 1906 à la Kurvorstehung Meran.

Chaque artiste doit mettre un Motto sur son travail, et mettre sous pli fermé le même Motto avec son nom et son adresse. — Le nom de l'artiste sera mis sur l'affiche choisie pour la reproduction.

Il sera décerné 3 prix: I. 800, II. 600, III. 400 couronnes.

Les travaux primés deviennent propriété de la „Kurvorstehung“, qui se réserve le droit exclusif de reproduction pour n'importe quel but. — Tous les travaux seront exposés publiquement à Meran. Les non-primés seront renvoyés après l'exposition à leurs auteurs.

Le Jury nommé par la „Kurvorstehung“ et la société des artistes de Meran se compose de Messieurs: Konstantin Bauer, Tony Grubhofer et Theodor Spöttl, peintres de l'académie, puis de Messieurs: Dr Christomannos, F. W. Ellmenreich, Dr Richard Putz et Dr Hans Steiner.

Pour la direction de la station climatérique

Meran:

Sign.: Dr S. Huber, Directeur.

Enfin une fois un concours avec des prix potables! Que nos directeurs de chemins de fer, de fêtes fédérales et cantonales le prennent comme exemple!